Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

L'aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 20 numéro 43, 11 novembre 2005

Départ d'André Routhier

Son rire ne résonne plus au Conseil

Le CDÉTNO ne renouvellera pas le contrat de son directeur général.

Page 3

Je pars en vacances!

Page 5

Projet gazier du Mackenzie

Faut que ça bouge!

La Chambre de commerce des TNO demande que le gouvernement fédéral accorde une relaxe financière aux promoteurs.

Page 8



Photos : Batiste W. Foisy

En ce Jour du souvenir, un peu partout sur la planète, des gens observerons deux minutes de silence en l'honneur des héros morts sur le champ d'honneur, mais aussi de toutes les victimes innocentes de l'invasion américaine de l'Irak ou du récent attentat à la bombe en Jordanie.



Passation de pouvoir à la GRC

Les montés changent de chef

Les TNO ont un nouveau premier flic

Page 10

Sommaire

Plaidoirie de la défense

«Le choix des moyens appartient au gouvernement»

Me Roger Tassé

Alain Bessette et Batiste W. Foisy

Quatre avocats ont plaidé la cause des gouvernements impliqués dans la poursuite judiciaire sur les services en français du GTNO.

Ils ont plaidé du 1er au 3 novembre dernier à Yellowknife dans le cadre de la poursuite judiciaire intentée par la Fédération Franco-TéNoise, L'Aquilon et d'autres sur la prestation de services en français par le gouvernement des TNO.

Institution autonome

Tous les procureurs représentant les gouvernements sont d'accords sur un point majeur de cette cause: les articles 16 à 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, les articles concernant les langues officielles, ne s'appliquent pas au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Pour Me Roger Tassé, représentant le gouvernement territorial, l'article 30 de la Constitution est clair, les dispositions qui visent les provinces visent également les territoires.

Cet article énonce que « les dispositions qui visent les provinces, leur législature ou leur assemblée législative visent également le territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest ou leurs autorités législatives compétentes. »

Selon Me Tassé, ce n'est pas parce qu'une loi fédérale a établi les territoires que ceux-ci deviennent une institution du gouvernement fédéral. Pour appuyer ce point, il a souligné que ce sont des lois fédérales qui ont créé Bell Canada et les banques et que ces institutions ne sont pas pour autant considérées comme des institutions du gouvernement fédéral. Or, pour Me Tassé, le contexte est clair : le gouvernement fédéral a transféré des pouvoirs et des responsabilités qui rendent les territoires semblables aux provinces en termes d'autonomie face au fédéral.

Pour son collègue, Me Maxime Faille, bien que le GTNO épouse les objectifs de bilinguisme de la Charte, il ne veut pas se sentir lié par les dispositions 16 et 20. Le GTNO ne se considère pas une branche du gouvernement fédéral, mais est fier de son autonomie et de ses propres institutions.

Pour Me Préfontaine, représentant le gouvernement fédéral, le gouvernement territorial est une institution distincte du fédéral bien que subordonnée. Ce faisant, le fédéral n'est pas responsable de la façon dont le GTNO s'acquitte de ses obligations linguistiques. Me Préfontaine a souligné que le fédéral s'est acquitté de ses obligations en matières constitutionnelle: en créant un gouvernement autonome, en appuyant l'adoption d'un régime linguistique, en l'enchâssant dans la loi constitutionnelle des TNO et en signant un accord de financement.

Poursuite
Suite en page 2



Batiste W. Foisy

Fusillade

La 50e rue de Yellowknife ressemble de plus en plus au Far West. L'artère la plus mal famée de la capitale a été le théâtre d'une fusillade durant la nuit de samedi à dimanche dernier. À 1 h 30 du matin, le conducteur d'un véhicule utilitaire sport qui circulait sur la 50e a tiré deux coups de semonce en direction de deux individus qui se trouvaient devant le bar Raven's Night Pub. Les deux personnes prises en cible n'ont pas été blessées. Randon Ducharme, 19 ans, d'Edmonton a été arrêté relativement à cette affaire. Il fait face à deux chefs d'accusation de tentative de meurtre, ainsi que de possession d'une arme à feu prohibée et de possession de cocaïne sous forme de roches de crack. La Gendarmerie royale du Canada estime que l'incident pourrait être lié au trafic de stupéfiants.

Up Here primé

Le magazine *Up Here* publié a Yellowknife, a reçu le prestigieux prix Utne Readers qui récompense la presse indépendante anglophone. Le prix est décerné par la fondation américaine Utne qui publie le magazine du même nom. Magazine de qualité, *Up Here* raconte, depuis 20 ans, la vie dans le grand Nord canadien. Ce magazine est publié par la firme de communication Outcrop qui publie également *Far North Oil and Gas*.

Piqûre

Le ministère de la Santé offre gratuitement le vaccin contre la grippe. Le 1er novembre le ministre de la Santé. Michael Miltenberger et le médecin en chef des TNO, André Corriveau, se sont eux-mêmes fait vacciner contre la grippe. Pour en savoir davantage sur le vaccin ou savoir où et quand vous pouvez le recevoir, consultez le site Web du ministère de la Santé. *www.hlthss.gov.nt.ca*

Chanceuse

Une chanceuse de Hay River vient de remporter 50 000 $ à la loterie Western 649. Dorothy McNeely a acheté son billet gagnant au magasin The Rooster. La femme de 65 ans compte utiliser cet argent pour rembourser ses dettes et pour visiter sa sœur en Colombie Britannique. Il s'agit du second plus gros montant qui puisse être gagné au Western 649.

Watt-Cloutier célébrée

Sheila Watt-Cloutier, la grand-maman la plus cool du Nord, a été nommée Nordique de l'année par le magazine *Up Here*. La présidente de l'Inuit Cicumpolar Conference est connue à travers le monde pour avoir mis un visage humain sur les changements climatiques. Celle dont l'acharnement a permis de faire bannir 12 polluants organiques persistants à la fin des années 1990 poursuit présentement en justice le gouvernement américain. Elle affirme qu'en ne faisant rien pour contrer les changements climatiques, le premier producteur de gaz à effet de serre au monde viole les droits humains des Inuit. Sheila Watt-Cloutier est également la lauréate du prix Champion de la Terre remis par les Nations Unies.

Poursuite

Suite de la page 1

Compétence de la cour

Qu'il y ait ou non absence de plan directeur ou d'un plan global pour la prestation de services en français est une question purement académique. Pour Me tassé, la responsabilité de la prestation de services est mieux assumée par ceux qui en ont charge et non par un fonctionnaire à Ottawa.

Cette notion a un impact sur ce que le tribunal peut décider en la matière. Selon Me Tassé, le tribunal peut regarder s'il y a eu violation mais ne peut regarder s'il y a des moyens alternatifs. Me Faille renchérit sur cette interprétation et souligne que ce n'est pas à la cour de prendre la place des instances démocratiques, de l'appareil gouvernemental. Le tribunal ne peut se prononcer sur les façons d'offrir les services. Il a souligné que les plaignants n'ont pas prouvé que l'absence de plan global a causé des préjudices.

« Le rôle du tribunal n'est pas d'agir comme une commission d'enquête », a-t-il insisté.

D'autre part, la cour ne devrait pas accepter de demeurer saisie du dossier à la suite du jugement. « Ça reviendrait à une tutelle judiciaire », a souligné Me Faille. Pour Me Préfontaine, la cour devrait se contenter d'une déclaration dans son jugement final.

Bilinguisme intégral

La *Loi sur les langues officielles* des TNO prévoit une égalité de statut pour le français et l'anglais aux TNO. Pour Me Tassé, on ne peut interpréter la Loi comme visant l'imposition d'un bilinguisme intégral. Le gouvernement a plutôt l'obligation de chercher le moyen le plus équitable possible tout en restant réaliste. « Mais le choix des moyens appartient au gouvernement», soutient Me Tassé.

Pour Me tassé, il n'y a pas eu vraiment de violations de la loi par le GTNO. Il y a eu des erreurs de parcours, des problèmes de prestation de services dans des domaines où il y a en général des problèmes de pénurie, comme en santé, mais le gouvernement a fait preuve de bonne volonté. Citant le Rapport Bastarache, Me Tassé insiste pour que soit appliqué le principe de «raisonnabilité des choses», de reconnaître qu'il n'est pas question d'appliquer un bilinguisme intégral ou offrir des services identiques.

La preuve mise à mal

Pour Me Faille, la preuve présentée par les plaignants n'a pas résisté aux interrogatoires et, de ce fait, n'est pas probante. Il soutient qu'aucun gouvernement ne sortirait indemne d'une étude comme l'Opération Polaroid menée en 1999 par la FFT.

Cela suggèrerait simplement que quelques lacunes ont été identifiées et que c'est normal car il y a encore du travail à faire : « Le gouvernement s'acquitte de ses obligations de façon admirable, de bonne foi et fait des efforts. Ce n'est pas parfait », a-t-il dit.

Me Faille reproche aux plaignants d'avoir fait une mise en scène et d'utiliser le tribunal comme un outil de revendication politique plutôt que de collaborer avec le gouvernement pour améliorer les choses. Il insiste pour dire que les plaintes déposées aux fins du procès constituent une machination des plaignants pour prendre le gouvernement en défaut.

Surtout, il insiste pour dire que la cour ne doit se prononcer que sur les violations alléguées et non pas sur des situations théoriques. Reprenant une citation de la juge en chef de la Cour suprême du Canada qu'il a martelé tout au long de sa plaidoirie, il a affirmé que la justice ne doit sévir que lorsque « *the rubber hits the road* ».

Ainsi, avance-t-il, on ne peut pas dire que les lignes directrices de la *Loi sur les langues officielles* des TNO briment les droits de la minorité, car aucun cas réel de violation n'a été recensé pour appuyer cette affirmation.

Il rejette l'idée que L'Aquilon devrait recevoir une compensation financière pour les publicités qui n'ont pas été publiées dans ses pages. Le gouvernement pourrait légalement choisir de faire paraître ses annonces en français dans un journal anglophone, a-t-il argumenté.

Me Faille récuse également l'argument des plaignants selon lequel la FFT mérite de recevoir une compensation au nom de la communauté. La FFT, a-t-il rappelé, n'a pas de membres individuels, elle ne représente donc pas l'ensemble de la communauté franco-ténoise.

L'avocat rejette enfin l'idée que le manque de services en français contribue à l'assimilation de la population francophone. À son avis, le témoignage de l'expert Rodrigue Landry ne démontre pas un tel lien. Il ajoute qu'aucun des Franco-ténois qui ont été appelés à la barre durant le procès ne présentait de symptôme d'assimilation. « Ils s'exprimaient tous très bien en français », a-t-il dit.

« La patience a ses limites »

Roger Lepage réplique aux défendeurs.

Batiste W. Foisy

Les règles du jeu sont ainsi faites : l'avocat des demandeurs a un droit de réplique final. Le procès s'est donc fermé sur une plaidoirie de Me Roger Lepage.

Étant donné que la Loi n'est pas appliquée plus de 20 ans après son entrée en vigueur, a-t-il argumenté, il est souhaitable que la justice sévisse. « La patience a ses limites », a-t-il dit.

Il estime également que de simples excuses ne suffiront pas à réparer le tort. « Si nous étions quatre ans après l'adoption de la Loi, peut être qu'une déclaration serait appropriée », a indiqué Me Lepage, mais dans le contexte ce sont des dommages et intérêts qu'il faut imposer aux fautifs.

L'avocat ne se laisse pas abattre par l'argument de Maxime Faille que seuls les violations alléguées sont justiciables. Selon la décision du juge Blais, dit-il, le bras de la justice peut sévir quand le problème est systémique.

Il considère également que l'argument selon lequel le gouvernement des TNO est prêt à offrir les services en français pour autant qu'il y ait une demande est l'exemple parfait d'un bilinguisme purement cosmétique. Comme il le répète depuis le début de l'affaire, Me Lepage a réitéré que l'offre doit être active pour être égale. Une situation où il faut demander un service en français pour l'obtenir, voire déposer une plainte si demander ne suffit pas, n'est pas un service égal, selon l'avocat fransaskois.

« Ici, on est encore au stade de l'accommodement», déplore-t-il.

Me Lepage se dit d'accord avec le principe que le GTNO a le droit de choisir les moyens qu'il souhaite pour offrir les services en français. Mais, ajoute-t-il, il n'a pas le choix des résultats. Quels que soient les moyens préconisés par le GTNO, au bout du compte ce qui importe c'est que les services en français soient équivalents aux services dans la langue de la majorité. Or, constate-t-il, ce n'est pas le cas.

Il estime que L'Aquilon a le droit d'être compensé pour la publicité qui n'a pas été publiée. Cette société, affirme l'avocat, est une personne morale et, à ce titre, elle est en mesure d'exiger des communications dans sa langue au gouvernement. La seule différence serait que, par la nature des activités de cet organisme sans but lucratif, L'Aquilon est plus en mesure qu'une autre personne de mesurer monétairement le tort qui lui a été fait.

Me Lepage propose que pour saisir l'ampleur du manque de services on compare les TNO avec le Nouveau-Brunswick, où le français et l'anglais ont un statut égal. « Au Nouveau-Branswick, a-t-il demandé, le hansard [le verbatim des débats de l'Assemblée législative] est-il produit en français et en anglais? » La réponse, vous l'aurez compris, est oui, alors que ce n'est pas le cas aux TNO.

La décision de la juge Moreau, bien sûr, n'a pas encore été rendue.

Départ d'André Routhier

Son rire ne résonne plus au Conseil

Le CDÉTNO ne renouvellera pas le contrat de son directeur général.

Batiste W. Foisy

Ne cherchez pas André Routhier au Conseil de développement économique des TNO. Depuis lundi dernier, il n'est plus à l'emploi de l'organisme franco-ténois.

Celui qui assurait le poste de directeur général du CDÉTNO depuis sa création, il y a trois ans, ne s'est pas entendu avec le conseil d'administration, au moment de négocier le renouvellement de son contrat.

« On voulait prendre une direction et André voulait en prendre une autre », résume le président du Conseil, Jean-Francois Pitre. André Routhier, lui même, s'est dit confortable avec cette interprétation. Son contrat devait se terminer le 31 mars 2006.

« Le départ d'André ne changera pas le fonctionnnement du Conseil », parie Sylvie Francoeur qui assure la présidence par intérim.

Tant la trésorière du CDÉTNO, France Benoît, que le président s'entendent pour dire que les objectifs de l'organisme demeurent les mêmes : développer le marché touristique québécois, épauler les entreprises francophiles et stimuler l'employabilité des francophones.

Sylvie Francoeur,qui détient les postes de directrice des communications et d'agente de dévelopement au tourisme, pense embaucher un contractuel pour alléger sa tâche.

L'assemblée générale du CDÉTNO qui devait avoir lieu le 19 novembre est remise à plus tard. « D'ici deux ou trois semaines nous espérons pouvoir fournir une date », précise France Benoît.

Jean-Francois Pitre estime pour sa part que le poste de directeur sera affiché « peut être en décembre ».

Héritage

Avec trois années passées au CDÉTNO, Routhier était le troisième cadre le plus ancien de tout le réseau franco-ténois.

Il laisse derrière lui un héritage solide à la branche ténoise de RDÉE Canada. Ayant participé à l'édification du jeune organisme, il a été impliqué dans tous les accomplissements du Conseil à ce jour.

Arrivé à Yellowknife en août 2002, Routhier, avec son inimitable fou rire, s'est imposé comme un personnage atypique du réseau associatif.

Rapidement, il fait avancer l'idée que le CDÉTNO doit se doter de son propre conseil d'administration et de structure séparées de la FFT, tout en y conservant le titre de « membre associé ». Dès mars 2003, le conseil avait ses structures indépendantes et ses propres locaux.

Ce divorce, le premier grand coup de Routhier, donnait le ton à l'organisme qui désirait se dissocier de l'aile politique de la FFT pour se concentrer sur les questions de développement économique.

Tout au long de son mandat, Routhier aura conservé cette distance avec le reste du réseau. Quand le Conseil a présenté à la ville de Yellowknife un projet de centre culturel francophone, c'est à titre de consultant embauché par l'Association franco-culturelle de Yellowknife qu'il l'a fait.

Cette position apolitique et résolument pro-développement, a contribué à façonner l'image de marque du Conseil auprès des investisseurs des TNO et d'ailleurs. On peut affirmer sans se tromper que sous la direction de Routhier le CDÉTNO s'est positionné comme un organisme bien en vue aux TNO. C'est aussi, très certainement, un des organismes francophones les mieux connus ici et il jouit également d'une des meilleures réputations.

Juste avant de tirer sa révérence, Routhier a réussi un dernier coup fumant avec la victoire récente des Lauriers de la PME par l'entreprise L'Héritage/Le Frolic, un membre du CDÉTNO.

Pour ceux qui se posent la question, sachez qu'André n'a pas quitté Yellowknife. Il est encore en ville. Celui qui est atterri ici pour stimuler l'économie la plus vigoureuse au pays croit encore au potentiel du Nord.

Pour André Routhier la fin de son engagement avec le réseau associatif franco-ténois a un goût amer et pétillant à la fois.

Et il rit toujours autant.



Bienvenue à notre nouvelle coordinatrice Julie Rouette. Julie est dans notre belle communauté depuis maintenant 4 mois et elle aime bien notre région. Elle est originaire de St-Louis de France, au Québec, petite municipalité au nord de Trois-Rivière.

Claude Gervais





Éditorial



Alain Bessette

Un peu pas mal tanné le monsieur!

Comme plusieurs d'entre vous, je ne sais comment réagir «correctement» face à tout ce qui se passe dans le domaine de l'énergie. J'ai reçu, il y a quelque temps, l'avis annonçant l'augmentation du prix du gaz propane, depuis près de quatre mois,le prix à la pompe est très élevé et un ami vient de recevoir un avis d'augmentation de loyer en raison de l'augmentation des coûts de chauffage. Bref, en tant que consommateurs, on écope des soubresauts débiles des marchés du pétrole.

Pendant ce temps, aux États-Unis, il y a des gens qui empochent. Les grandes pétrolières américaines comparaissent devant un comité du Sénat. Elles ont dû tenter de justifier leurs profits du dernier trimestre (juillet à septembre) qui totalisent plus de 25 milliards de dollars. Des sénateurs les accusaient même de se comporter en profiteurs et de fixer les prix. La suggestion a été faite d'adopter une taxe sur les profits des pétrolières.

Première réaction : la colère face à ces grandes compagnies qui n'ont que le profit pour orienter leurs actions. Tous le reste, comme les impacts sur les consommateurs, sur l'environnement, sur les travailleurs, ça n'a aucune importance. Qu'un gouvernement vienne leur rappeler leurs devoirs en tant que citoyens corporatifs, et les voilà que ces compagnies se mettent à chialer comme des mômes et se plaignent d'être mal compris. Quand ça ne marche pas, c'est l'ultimatum: vous acceptez ou on s'en va!

Mais la colère n'aboutit jamais à des résultats concrets. Après ça, je me mets à envisager les solutions. Et si elles s'en allaient ces compagnies pétrolières, serions-nous si malheureux?

Si notre gouvernement reprenait en main cette précieuse ressource naturelle, ne serait-on pas en meilleure position pour faire face aux variations aléatoires du marché ou à respecter nos engagements du protocole de Kyoto? Les centaines de millions de profits que générerait une industrie pétrolière nationalisée ne seraient-ils pas mieux utilisés, comme pour investir dans les sources d'énergie renouvelable?

Je ne crois plus au mirage du bon citoyen corporatif et je commence à en avoir marre de ces compagnies milliardaires qui ont un impact si grand sur ma vie. Je serais prêt à m'en passer.



Batiste W. Foisy

Julia Tate, co-propriétaire de L'Héritage/Le Frolic, savoure une coupe de vin méritée lors d'un cocktail donné en l'honneur de l'entreprise de Yellowknife récipiendaire du prix Lauriers de la PME 2005.





C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
C.P. 4612, Hay River, NT, X0E 0R0
Tél. : (867) 444-2242, Téléc.: (867) 874-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journalistes : Batiste W. Foisy
Collaboratrice : Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété des *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Je pars en vacances!



Geneviève Harvey

Il est enfin venu pour moi le temps des vacances! Je n'en avais pas pris l'été dernier, et j'attendais ce moment avec impatience. Les vacances, c'est jamais trop tôt. Mais comme je ne peux pas encore vous parler du pays que j'ai visité, j'ai pensé partager avec vous quelques pensées sur les déplacements en avion et le voyage en général.

Comme vous le savez aussi bien que moi, le voyage en avion, c'est loin d'être une sinécure. D'abord, on ne se fait pas toujours accueillir de façon très courtoise. Je ne parle pas ici, à Yellowknife, car on a un service exceptionnel, mais je parle plutôt ailleurs, que ce soit à Edmonton, au comptoir d'Air Canada, à Ottawa, Toronto ou autre. On a souvent l'impression qu'on dérange. On vous regarde par-dessus les lunettes (quand lunettes il y a) et on vous pose quelques questions d'un air excédé. Bien sûr, ce n'est pas tout le temps et tout le monde, mais cela se produit assez souvent pour qu'on le remarque.

On vous remet ensuite les cartes d'embarquement et patiemment, vous attendez le prochain avion. Si vous avez le temps, vous vous précipitez à un comptoir de resto ou de dépanneur pour acheter de quoi grignoter, car imaginez-vous donc qu'on ne vous sert plus à manger! Et comme dit si bien une de mes amies : « C'est rendu qu'ils vous vendent les peanuts! Faut le faire! Plus rien à manger et organisez-vous, la gang! » Cela semble bien ordinaire pour plusieurs qui n'ont à prendre qu'un seul avion, mais quand tu pars de Yellowknife et que tu vas à Ottawa, dans ton long vol entre Edmonton et Toronto, tu as déjà eu à prendre un avion avant et tu dois en prendre un autre après. Heureusement qu'on nous sert quelque chose sur le vol entre Yellowknife et Edmonton, car ça ferait une longue journée sans manger.

Vous me direz qu'à la belle époque où on servait de la bouffe dans les avions, tout le monde chialait que ce n'était pas bon. Sans doute! Mais au moins, ça chialait le ventre plein.

Ils sont en train de créer une grande différence entre les gens de la classe Affaires et les gens de la classe économique. Air Canada s'organise pour qu'on regarde de travers les gens qui ont le moyen de voyager en classe affaires. Parce qu'imaginez-vous donc qu'ils ne payent pas pour les peanuts eux autres. Et même si vous voyagez avec des points, vous n'avez pas toujours envie (ou vous n'avez peut-être pas suffisamment de points) pour vous offrir la classe Affaires. Dans l'avion, en classe économique, on ne se sent vraiment pas très bien traité.

On vous passe de l'eau qui est loin d'être froide, déjà brouillée dans le contenant. Mais voulez-vous bien me dire où ils la prennent, cette eau? Pour ma part, je ne suis pas très tentée par cette eau tiède au goût douteux. Bien sûr, on vous a passé auparavant un breuvage quelconque (très quelconque) que vous avez avalé tout rond. N'allez surtout pas imaginer qu'on va vous donner la canette de boisson gazeuse. Nenni! On vous en verse une quantité limitée, et on remplit de glace pour être bien certain de ne pas trop en donner. Vous n'avez rien à dire, c'est donné. Un don calculé et bien limité. La dernière fois, j'ai demandé un verre de ginger ale et un verre d'eau. J'avais très soif. Comme je savais qu'on me regarderait de travers si je demandais la canette, j'ai demandé un verre d'eau avec glace en sus. On me l'a donné avec en prime, un regard de travers!

Oui, on se sent vraiment comme du bétail, dans ces avions. Ce n'est plus une belle journée de voyage comme c'était avant, quand c'était moins populaire. Maintenant, vous n'avez qu'à marcher les fesses serrées, en prenant bien soin de ne pas vous présenter une seconde avant votre temps, si on a appelé les sièges de la rangée 29 à la rangée 20 et qu'à votre grand malheur, vous n'aviez pas remarqué l'appel et que vous êtes dans la rangée 19. On vous renvoie d'un geste de la main en vous priant d'attendre qu'on appelle votre rangée.



Et là commence la rumba du placement des bagages à main dans les compartiments prévus à cet effet. Je vous jure, on laisse des gens entrer avec des bagages, si on appelle ça des bagages à main, je ne sais plus du tout ce que c'est, un bagage à main. Je crois vraiment qu'il y a exagération. Des fois tu as peine à ranger ta veste, ou un petit sac, car les compartiments sont déjà pleins des deux ou trois bagages de la personne qui est arrivée devant toi.

Donc, tout pour irriter dans les avions! Il ne faut donc pas se surprendre si la rage de l'air poigne quelques personnes, à l'occasion. Deux, trois ou quatre irritants du genre dans la même journée, et la personne éclate. Je n'en ai jamais vu, ça ne m'est jamais arrivé, mais je peux comprendre qu'à l'occasion, ça puisse se produire.

Mais sur ces belles paroles, je dois vous laisser, car je n'ai pas fini de faire mes valises. Ne craignez rien! Je n'emporte qu'un petit sac dans l'avion. Et je vais y mettre des peanuts! Nécessité oblige! La prochaine fois, je vous parlerai de la Tunisie, destination de mes vacances.

CHRONIQUE TNO SANTÉ

Jean de Dieu Tuyishime, coordonnateur
Réseau TNO Santé en français

Nos cauchemars, d'où viennent-ils ?

D'après les neurologues, les rêves surviennent durant les périodes du sommeil profond appelé «sommeil paradoxal». Pour y accéder, vous devez vous sentir en sécurité : n'avoir ni soif, ni faim, ni trop chaud, ni trop froid, etc. Parfois, un événement extérieur peut vous perturber et votre corps le ressent : un bruit soudain, un changement de température, une digestion difficile, les règles, une montée de fièvre, etc. Ce sont ces facteurs troublants qui peuvent transformer les images paisibles du rêve en cauchemar.

Souvent, ces cauchemars mettent en scène un événement de la veille, faisant ressortir une angoisse récente. Des souvenirs plus anciens, même très vieux, peuvent s'y mêler. Ces souvenirs ne vous sont bien sûr pas retranscris tels quels mais de manière détournée, parfois floue ou sous une forme très différente. Selon Freud, les rêves sont l'expression de l'inconscient. Les cauchemars seraient alors une manière choisie par notre inconscient d'exprimer une angoisse profonde et oubliée ou un désir inavouable que notre conscient ne pourrait accepter et qu'il transformerait alors, dans la réalité, en image horrible du cauchemar. Certains cauchemars «post-traumatiques» se répètent plusieurs fois au cours de la vie. Ils sont liés à un souvenir traumatisant datant de la petite enfance (exemple : peur de la noyade éprouvée par un bébé ayant glissé dans une baignoire...), ou à un souvenir d'une situation violente (exemple : guerre, viol, incendie, attentat...). Pour supporter sa vie présente, l'individu cherche à oublier ce traumatisme, sa conscience le repousse hors de sa mémoire. C'est l'inconscient qui le lui rappelle à travers le cauchemar.

Qui n'a pas déjà eu envie de décoder ses rêves? Chaque songe est personnel et c'est à chacun de l'interpréter, selon son vécu propre. Cependant, voici quelques thèmes pour vous guider dans leur compréhension :

- **Le monstre** renvoie au danger ressenti par rapport à nos propres forces instinctuelles (violence, sexualité..).
- **La nudité** peut être liée à un sentiment de honte, d'inquiétude par rapport aux regards des autres, à l'idée d'être différent ou vulnérable.
- **La mort** : quand il s'agit d'adieux de personnes décédées, apporte un apaisement. Rêver de sa propre mort est plutôt signe de renouvellement personnel.
- **La maison** qui s'écroule symbolise notre intériorité et la difficulté à «se tenir debout».

Étant profondément lié à l'existence de chacun, la variété des thèmes rêvés est inépuisable. Les rêves restent quelque chose de confus et de mystérieux. On ne doit donc pas les interpréter n'importe comment, ni comme tout le monde. Certains auteurs affirment que les rêves sont une liaison entre le conscient et l'inconscient, entre l'âme et le corps, entre nos désirs réels et refoulés, qu'ils sont un miroir qui ne ment pas. Mais surtout, ce sont des avertissements.

Voici quelques affirmations de Jeremy Taylor sur les rêves :

- Tous les rêves visent à améliorer notre santé et notre bien-être.
- Les rêves ne sont pas là pour nous apprendre ce que l'on sait déjà
- Seul le rêveur sait avec certitude la signification de son rêve.
- Aucun rêve n'a qu'une seule signification.
- Tous les rêves ont un langage commun et universel de métaphores et de symboles.
- Travailler avec les rêves de façon régulière améliore nos relations avec nos amis, notre conjoint, notre famille, nos enfants et les autres.

Bons rêves!!!

Source : L'encyclopédie de la psychologie (www.psychologie.org)

La Chronique TNO Santé est préparée par le Réseau TNO Santé en français et se veut un espace d'échanges et de conseils utiles pour nous responsabiliser et nous maintenir en meilleure santé.

Vous pouvez nous communiquer les sujets en rapport avec la santé qui vous intéressent, il nous fera plaisir d'en traiter davantage avec l'aide des professionnels concernés par les sujets.

L'adresse pour nous joindre:
5016, 48e Rue, C.P. 1325 Yellowknife NT X1A 2N9
Téléphone : (867) 920-2919, Télécopieur : (867) 873-2158, courriel : santef@franco-nord.com